

Mercier Frères
179, rue Nationale, LILLE
Lithographie
Papiers peints

Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS.....	Nord et limitrophes.....	3 mois, 22.00; 6 mois, 40.00; 1 an, 70.00	ANNONCES.....	ROUBAIX.....	63 à 71, Grande-Rue. Tél. 34 et 1006. Inter. 6
	France et Belgique.....	» 23.00; » 43.00; » 80.00	REDACTION.....	TOURCOING.....	83, rue Carnot. Téléph. 37.
	Etranger: Tarif A.....	» 35.00; » 70.00; » 140.00		LILLE.....	3, rue Faidherbe. Tél. 67.07.
	» Tarif B.....	» 50.00; » 100.00; » 200.00		PARIS.....	13, boulevard des Italiens. Tél. Louvre 09.49.

Pour satisfaire
les millions de clients
qui n'ont pu être servis
CONTINUATION
VENTE RECLAME
Rabais Enormes
PALAIS
DE LA CHAUSSURE
Au Solder
33-35, rue Pierre-Motte
ROUBAIX

BILLET PARISIEN

L'Allemagne contre les sanctions

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

PARIS, 4 JANVIER (MINUIT).

La question des sanctions préoccupe les milieux diplomatiques à La Haye. On sait que les Allemands sont décidés à repousser toute mesure coercitive pour le cas où ils ne feraient pas honneur à leurs engagements. Là-dessus, tous les partis d'extrême-droite sont d'accord. M. Stresemann, au temps de la première Conférence de La Haye, proclamait déjà que le plan Young n'était acceptable pour son pays qu'autant que la liquidation du passé serait complète. Dans la pensée de l'homme d'Etat allemand, le renoncement à toute politique de sanctions devait faire partie des gages exigés des Alliés en application de l'esprit de Locarno. En soutenant cette même thèse, M. Curtius resta donc fidèle aux principes que défendait M. Stresemann.

Dans quelle mesure tentera-t-on de faire fléchir sur ce point la volonté de nos interlocuteurs? Nous ignorons les intentions exactes de la délégation française. Tout ce que l'on sait actuellement, c'est que des pourparlers préparatoires ont eu lieu entre Paris et Londres et qu'une certaine communauté de vues s'est manifestée à cet égard entre les deux gouvernements. M. Snowden aurait même insisté pour que le principe des sanctions ne fût pas abandonné. Le fait, révélé par plusieurs journaux, a eu le don d'exaspérer les Allemands qui, après avoir déclaré que les Français prônaient leurs intentions au chancelier de l'Échiquier, ont été obligés de reconnaître qu'il y avait eu anguille sous roche. De ces conversations interallées, s'est-il dégagé une doctrine un peu stable que nous puissions opposer à la volonté de l'Allemagne de s'affranchir de toute menace dans l'hypothèse d'une nouvelle carence de sa part? Les bruits qui viennent de La Haye donneraient à croire que l'on se bornera à porter devant le Tribunal de La Haye les litiges de ce genre. Mais nous ne pensons pas que nos délégués puissent se contenter de cette fiche de consolation imaginée par nos anciens ennemis. Le motif de la procédure, même de la procédure internationale, a toujours été un refuge propice aux mauvais poyeurs. Cette solution serait l'équivalent de rien.

LA BANQUE D'ANGLETERRE VA RÉDUIRE PROCHAINEMENT LE TAUX DE SON ESCOMPTE.

Londres, 4 janvier. — La Banque d'Angleterre a reçu de l'or monnayé venant d'Argentine, dont la valeur se monte à 922,011 livres sterling. Des divers mouvements effectués dans la journée de vendredi, il résulte que l'encasement d'or de la Banque d'Angleterre a été de 1,869,865 livres sterling. On croit que la Banque va augmenter encore sa réserve d'or et des expéditions provenant de l'Argentine, de l'Afrique du Sud et de l'Australie sont en cours.

L'opinion des milieux bien informés de Lombard-Street est qu'on s'attend à une prochaine réduction du taux d'escompte de la Banque d'Angleterre.

LES ÉMOUVANTES OBSÈQUES DES VICTIMES DE LA CATASTROPHE DE PAISLEY

Londres, 4 janvier. — Malgré la pluie battante, plusieurs milliers de personnes ont assisté au passage du cortège funéraire transportant à leur dernière demeure cinquante-quatre des enfants qui trouvèrent la mort dans la catastrophe du cinéma de Paisley.

Tout le village était en deuil. Les drapeaux des bâtiments publics avaient été mis en berne et tous les magasins situés sur le parcours du cortège avaient fermé leurs volets en signe de deuil.

Pendant que se déroulait ce triste pèlerinage vers le cimetière, M. Charles Dorward, le directeur du cinéma Gien, comparaisait devant le magistrat sous l'inculpation de « négligence coupable ». Le magistrat a refusé la mise en liberté sous caution de l'inculpé et l'affaire a été renvoyée en attendant la suite de l'enquête officielle sur les causes de la catastrophe.

LE DOYEN DES CARDINAUX

Le cardinal Vannutelli (à gauche) doyen du Sacré Collège

Vient de célébrer le quarantième anniversaire de son élévation cardinalice. Il a 93 ans et, malgré son grand âge, au lieu de prendre l'ascenseur pour se rendre chez le Pape, le cardinal Vannutelli prend l'escalier.

Avant le mariage de la princesse Marie-José de Belgique

Bruxelles, 4 janvier. — Les manifestations éplorées de loyalisme qui ont salué le départ de la Famille royale et de la princesse Marie-José, pour l'Italie, ont profondément impressionné le pays et donné tort à celles des autorités qui les menaces de complot et d'attentat avaient émues. On regrette aujourd'hui, de ne pas avoir donné plus d'éclat aux adieux de la jeune princesse. L'élan spontané de la population de Bruxelles a montré, de nouveau, combien la dynastie avait chez elle des attaches profondes.

Le voyage jusqu'à la frontière belge, s'est effectué sans le moindre incident et les départs des arrivées samedi, à Bruxelles, disent que rien n'a troublé la marche du convoi royal. A travers la Suisse, il était précédé d'une locomotive-pilote à Chlasso, première station italienne, ce furent des fascistes qui, après avoir acclamé la Famille royale belge, prirent la direction du train.

Les Souverains belges seront reçus solennellement par la Famille royale d'Italie. Les troupes feront la haie le long du parcours.

M. Mussolini et les ministres attendront les Souverains belges au Quirinal. Les honneurs militaires seront rendus aux souverains belges à la gare de Rome. Les musiques militaires joueront la « Brabançonne » et la « Marche Royale ». Sur la place de la Gare seront groupés les plus hautes personnalités de l'Etat, les membres du Corps diplomatique, le Sénat et les représentants du parti fasciste.

Le Pape recevra en audience les Souverains belges le 7 janvier, et les nouveaux époux, le prince Humbert et la princesse Marie-José, le lendemain.

Le correspondant romain de « La Nation Belge », écrit à propos de cette réception: « Fait curieux, la seule visite officielle que font nos Souverains et nos Princes sera celle qu'ils accompliront au Vatican. Au Quirinal, ils viennent seulement pour un événement de famille, mais la visite qu'ils vont faire au Souverain Pontife aura un caractère officiel et le protocole de leur réception le marquera très clairement. »

En mars 1922, le roi Albert et la reine Elisabeth avaient été les premiers souverains catholiques à être reçus au Vatican après la levée du veto opposé par le Saint-Siège à de telles visites depuis les événements de 1870. Cette fois, ils seront de même les premiers souverains étrangers que Pie XI recevra officiellement depuis la réconciliation avec l'Italie.



Les ministres et agents des puissances étrangères, accrédités auprès du Roi des Belges, avaient été conviés par Mgr Micara à se réunir à l'hôtel de la nonciature, afin de présenter à la princesse Marie-José le présent nuptial qui lui est offert par le corps diplomatique en Belgique. Ce cadeau est un magnifique service de cristal pour quarante-huit personnes.

Notre photo montre M. HUGH GIBSON, ambassadeur des Etats-Unis; le nonce Mgr MICARA et la PRINCESSE.

Alors qu'en 1922, ils s'étaient rendus au Vatican dans des voitures de la Cour pontificale qui étaient venues les chercher à l'ambassade de Belgique près le Saint-Nicolas, c'est-à-dire en territoire belge, nos Souverains pourront, cette fois, être conduits directement du palais royal au palais pontifical dans des voitures de la Cour italienne.

Leur réception dans la Cité du Vatican aura lieu avec le même éclat et suivant le même cérémonial que celle des Souverains italiens. Elle commencera dès l'entrée de la place Saint-Pierre qui aura été déblayée, puis occupée par les corps armés pontificaux; les Souverains y seront salués au nom du Pape par le gouverneur et d'autres hauts fonctionnaires de l'Etat pontifical.

Après l'audience papale, la visite au cardinal secrétaire d'Etat et la descente à Saint-Pierre, les visiteurs royaux et princiers se retireront par la place pour retourner au Quirinal. Des troupes italiennes formeront un service d'honneur dans le Borgo.

(Lire la suite page 2.)

UN INCENDIE AU CAPITOLE DE WASHINGTON

Washington, 4 janvier. — Un incendie s'est déclaré hier soir au Capitole de Washington.

Avant pris naissance dans la salle des archives de la Chambre des représentants, le sinistre ne tarda pas à se développer rapidement. C'est vers sept heures que l'alarme fut donnée. Les flammes et la fumée sortant du Capitole pouvaient alors être aperçues de plus d'un kilomètre à la ronde. Cependant, à 7 h. 43, tout danger était écarté. On craint que de nombreux documents historiques aient été détruits.

Un tableau précieux disparaît...



Le précieux tableau « Le concert des anges », de Van Dyck, qui a disparu entre Bruxelles et Londres. A Londres et à Bruxelles, l'on croit que le vol fut commis dans cette dernière ville. Le tableau est estimé à cinq millions de francs. (Koyssion View et Co.)

LA CONFÉRENCE DE LA HAYE

LE REICH NE VEUT PAS DE SANCTIONS

L'envoyé spécial de l'Agence Belga à La Haye, télégraphie:

« La question qui est la plus discutée en ce moment dans les milieux de la Conférence est celle des sanctions. Les Allemands demandent que les alliés leur confirment que, quel qu'il advienne et quel que soit le sort du plan Young, aucune sanction ne pourra plus être prise contre le Reich et que le droit de réoccupation que l'article 430 du traité de paix confère aux alliés ne s'applique pas à une carence éventuelle de l'Allemagne en face de ses engagements financiers. »

« Les Allemands seraient opposés à l'institution d'une commission « ad hoc », commission qui remplacerait la Commission des réparations et pour la création de laquelle, disent certains, les Anglais et les Français seraient d'accord. Les Allemands seraient plutôt partisans de l'établissement d'un tribunal d'arbitrage, qui interpréterait les divergences de points de vue pouvant survenir entre l'Allemagne et ses créanciers et entre les créanciers eux-mêmes. »

« En ce qui concerne l'échéance des paiements, le point de vue allemand est que cette échéance doit être le dernier jour du mois et non pas le 15 ou le 15, comme le voudraient les Etats créanciers. Il est bien évident que la différence, quant aux intérêts, est sensible. »

« Dans le second cas, l'Allemagne demanderait que le paiement des annuités liquidationnelles, qui sera effectué par la Banque d'Empire, soit fait le premier jour qui suivra le mois indiqué comme échéance. L'échéance de janvier signifierait par conséquent, le paiement au 1^{er} février. »

« Pour ce qui est des réparations orientales, il aurait été décidé entre les Etats créanciers et l'Allemagne, de ne pas se laisser arrêter par des difficultés pouvant surgir de ce côté. Le plan Young sera considéré comme étant en vigueur dès qu'il aura été ratifié par les puissances principales. »

Une réception des principaux délégués au ministère des Affaires étrangères de Hollande

La Haye, 4 janvier. — Le ministre des Affaires étrangères et Mme Beelaerts van Blokland ont donné hier soir une réception en l'honneur des délégués de la deuxième Conférence de La Haye. MM. Tardieu, Chéron, Loucheur, Philippe Berthelot, notamment, étaient présents, ainsi que tous les principaux représentants des autres délégations. Le Corps diplomatique avait été également invité.

M. Tardieu a invité à déjeuner la délégation allemande

M. Curtius, ministre des Affaires étrangères du Reich, a rendu visite ce matin à M. A. Brand, M. Tardieu a invité aujourd'hui à déjeuner la délégation allemande. A ce déjeuner assistaient, du côté français: MM. Brand, Loucheur et Chéron, ainsi que M. Philippe Berthelot; du côté allemand: MM. Curtius, ministre des Affaires étrangères; le docteur Wirth, ministre des territoires occupés.

Le cardinal Verdier à Paris

L'ARRIVÉE DU CARDINAL VERDIER, A PARIS, A SON RETOUR DE ROME (W.W.P.)

Le règlement définitif des obligations de la Hongrie est très complexe et s'annonce comme devant être extrêmement laborieux. Le rapport du docteur Balthazard qui, d'autre part, a été communiqué à Fauquenois dans ses grandes lignes, est nettement défavorable à l'inculpé. Il conclut, en effet, à l'impossibilité quasi absolue que les plaques relevées sur le crâne du malheureux Lattelgnant aient été produites par les piquets en bois et mentionne qu'il est bien plus vraisemblable qu'elles aient été produites par le casse-croûte.

Quant aux cheveux, qui ont été cassés et broyés « avec une force telle qu'on ne peut en attendre que d'un coup violent porté par un homme avec un corps dur », les conclusions du rapport disent que nombre de caractères communs permettent de rapprocher les poils du marteau des cheveux de Lattelgnant. Mentionnons également qu'on a trouvé sur ces cheveux du sang mêlé à des débris de charbon, ce qui pourrait provenir soit du casse-croûte, soit des poussières qu'un mécanicien peut évidemment avoir dans sa chevelure.

Quant aux traces de sang relevées sur le veston de travail de Fauquenois, des photographies prises avec un verre grossissant, permettent de dire qu'elles ne proviennent pas des mains du chauffeur, comme celui-ci le dit, mais de glaces.

Cette affaire viendra-t-elle aux prochaines assises? Un sérieux effort est fait en ce sens dans les milieux judiciaires, et M. Kerambrun s'efforce, autant que le lui permettent la complexité et l'obscurité de cette affaire, de concilier à la fois les intérêts de la justice et ceux de son prisonnier.

La tâche sera néanmoins ardue, car la session des assises, déjà très chargée, s'ouvre le 27 janvier et on conçoit que les magistrats qui auront le cas échéant, à étudier cette nouvelle affaire, s'imposent un surcroît de travail très pénible.

LE CINQUANTENAIRE des Congrès eucharistiques sera célébré à Lille en 1931

Lille qui, le 28 juin 1881, vit se dérouler le premier Congrès eucharistique, dont l'idée avait été inspirée par une humble fille de France, Mlle Tamisier, aura l'insigne honneur d'organiser en 1931, les solennités jubilaires.

Le premier confédéré de Mlle Tamisier fut, en 1879, Mgr de Ségur (15 avril 1820-9 juin 1881). Puis ce fut M. de Benque, le fondateur avec Mgr de la Boullerie, de l'œuvre de l'Adoration nocturne à Paris, en 1848, et l'ami de celui que nous nommons, depuis sa mort, le salut homme de Lille. Enfin, ce fut M. Philibert Vrau qui, près de proposer la tenue du premier Congrès eucharistique international à Lille, à Mgr Dumesny, archevêque de Cambrai, reçut du prelat l'accueil le plus encourageant.

M. Philibert Vrau mit à cette entreprise considérable tout ce qu'il put de son ardeur, de son amour débordant pour la sainte Eucharistie, de son esprit remarquable d'organisation. Toutes les nations catholiques furent invitées à adhérer au Congrès, il y vint du monde de partout.

C'est cet événement mondial, dont Lille fut le théâtre et le témoin, le 28 juin 1881, que le Cinquantenaire commémorera au juillet 1931.

Depuis plusieurs mois déjà, Mgr Liénart a chargé M. le vicarier général Henri Dutoit, archidiacre de Lille-Roubaix-Tourcoing, de former un Comité et l'a nommé président. La charge de secrétaire général incombe à M. le chanoine Delattre, l'actif directeur des Œuvres eucharistiques dans le diocèse.

Depuis lors, de nombreuses réunions ont eu lieu à l'évêché et M. le chanoine Dutoit a été délégué par Mgr l'Evêque auprès de Mgr Audoulet, évêque de Blois, président du Comité national, pour lui faire connaître les décisions du Comité lillois.

« L'Ostensorio », supplément de la « Semaine religieuse » de Lille, créé spécialement en vue de ces fêtes jubilaires, annonce que, d'ici quelques jours, le Comité local tiendra ses premières réunions plénières. Il est également fait appel à la générosité des catholiques du Nord, afin qu'il soit permis à Lille de glorifier magnifiquement la prochaine « Fête-Saint-Sacrement », à la face du monde entier.

M. LUCIEN KLOTZ lauréat de l'Académie de médecine

L'Académie de médecine vient de décerner le prix Larrey à M. LUCIEN KLOTZ, pour l'ensemble de ses travaux sur la propriété scientifique. (W.W.P.)

LE DRAME DU TRAIN CREIL-LILLE

M. Kerambrun, juge d'instruction, a interrogé le chauffeur Fauquenois, assassin présumé du mécanicien Lattelgnant, dans les circonstances que nous avons rappelées hier.

Le rapport du docteur Balthazard qui, d'autre part, a été communiqué à Fauquenois dans ses grandes lignes, est nettement défavorable à l'inculpé. Il conclut, en effet, à l'impossibilité quasi absolue que les plaques relevées sur le crâne du malheureux Lattelgnant aient été produites par les piquets en bois et mentionne qu'il est bien plus vraisemblable qu'elles aient été produites par le casse-croûte.

Quant aux cheveux, qui ont été cassés et broyés « avec une force telle qu'on ne peut en attendre que d'un coup violent porté par un homme avec un corps dur », les conclusions du rapport disent que nombre de caractères communs permettent de rapprocher les poils du marteau des cheveux de Lattelgnant. Mentionnons également qu'on a trouvé sur ces cheveux du sang mêlé à des débris de charbon, ce qui pourrait provenir soit du casse-croûte, soit des poussières qu'un mécanicien peut évidemment avoir dans sa chevelure.

Quant aux traces de sang relevées sur le veston de travail de Fauquenois, des photographies prises avec un verre grossissant, permettent de dire qu'elles ne proviennent pas des mains du chauffeur, comme celui-ci le dit, mais de glaces.

Cette affaire viendra-t-elle aux prochaines assises? Un sérieux effort est fait en ce sens dans les milieux judiciaires, et M. Kerambrun s'efforce, autant que le lui permettent la complexité et l'obscurité de cette affaire, de concilier à la fois les intérêts de la justice et ceux de son prisonnier.

La tâche sera néanmoins ardue, car la session des assises, déjà très chargée, s'ouvre le 27 janvier et on conçoit que les magistrats qui auront le cas échéant, à étudier cette nouvelle affaire, s'imposent un surcroît de travail très pénible.

Un boucher roubaixien tire sur sa femme un coup de revolver et tente de se suicider

Un drame de l'ivresse s'est déroulé au cours de l'après-midi de samedi dans le populaire quartier de la rue Jules-Guesde, à Roubaix. Un ivrogne, au cours d'une crise de délirium tremens, tira sur sa femme un coup de revolver et, croyant sans doute l'avoir tuée, il se barricada dans sa chambre et tenta de se donner la mort.

Tel est, en peu de mots, le drame rapide qui amenta, samedi soir, les habitants de la rue Jules-Guesde. Par bonheur, grâce à un hasard extraordinaire, la balle ne fit qu'effleurer la victime et n'occasionna qu'une légère égratûre au nez.

Voici d'ailleurs de plus amples renseignements sur cette douloureuse tragédie.

Au n° 157 de la rue Jules-Guesde, sont installés les époux Benoit-Delannoy. Benoit Benoit est âgé de 43 ans et exerce la profession de boucher. Sa femme, Marie Delannoy, est de deux ans plus âgée que lui. Dans cette rue, populeuse entre toutes, le commerce ne pouvait que bien marcher; les affaires de la boucherie étaient, dit-on, très brillantes et l'on aurait pu croire que le boucher souriait à Benoit Benoit et à sa famille.

Pourtant, il n'en était rien. La femme avait beau être courtoise, affable avec le client, ménagère excellente, mettant au point d'honneur à tenir propre et coquet son intérieur de commerçant, le désaccord régnait au sein de cette maison. Désaccord constant, qui amenait de fréquentes disputes, des scènes souvent pénibles entre la femme et le mari. Celui-ci s'adonnait au plus triste des défauts: il buvait.

« Benoit Benoit n'était pas un mauvais homme pourtant », disent les voisins. Mais l'ivresse l'avait rendu irritable, malade même et cet état de nervosité extrême s'était encore accru par des troubles que le boucher devait à la guerre. De plus, l'alcool avait ravagé son organisme et le docteur avait déjà parlé de « délirium tremens ». Dans ces conditions, un drame devait éclater tôt ou tard et c'est ce qui arriva samedi soir, après une beuverie encore plus longue que les précédentes.

Depuis plus de quinze jours, Benoit Benoit n'avait pas désouillé l'œil hagard, le geste incertain, on le sentait prêt à un acte décisif. Samedi encore, il continua sa triste vie qui rendait intenable la situation de sa famille. Il partit toute la journée en vers 16 heures, il revint à son domicile. Sa femme était alors dans sa cuisine, occupée au repassage du linge. C'est alors que, comme un fou, il se précipita dans la pièce, sortit un revolver de sa poche et jeta d'une voix rauque: « Tiens, voilà pour toi » et tira vers sa femme un coup de son arme.

La balle passa juste sous le nez de Marie Benoit, en effleurant la lèvre supérieure. Puis elle se perdit dans le mur tandis que la pauvre femme fuyait, épouvantée.

Croyant sans doute avoir blessé grièvement sa victime, le boucher se dirigea vers l'escalier qu'il escada après avoir poussé le verrou qui ferme intérieurement la porte. Il se réfugia dans sa chambre, il tenta de se donner la mort en se logant une balle dans la tête.

Benoit Benoit avait dirigé son arme vers la tempe, — ainsi qu'il le déclara plus tard — mais le revolver glissa et la balle entra dans le crâne, un peu au-dessus de l'œil droit. Bien que grièvement blessé, le boucher ne perdit pas connaissance. Il s'étourna la tête d'une serviette et se coucha sur le lit, attendant la mort.

Bien entendu, les coups de feu avaient amené tout le voisinage et quelqu'un alla informer la police. Accompagné de plusieurs agents, M. Malot, commissaire de police du 3^e arrondissement, se rendit sur les lieux. Il voulut suivre le même chemin que le boucher, mais le magistrat se heurta à la porte de l'escalier qui, ainsi que nous le dirons plus haut, avait été fermée par un verrou intérieur.

Ne pouvant pénétrer dans la chambre où gisait le blessé, M. Malot emprunta une échelle et l'un de ses agents monta à l'étage. Benoit Benoit accueillit le policier sans agitation et déclara que, las de la vie, il avait voulu en finir. Interrogé ensuite par M.

L'ASSASSINAT D'UNE JEUNE FILLE DE 17 ANS

On sait qu'au mois de novembre dernier, on retira de la Seine le corps d'une femme, sans tête et sans mains. Après une longue enquête, on vint à découvrir que la victime était une jeune fille de 17 ans, Eugénie Fricquet. Son ami, Henri Rondier, 20 ans, manœuvre, vient d'être arrêté. Il a avoué avoir gardé le corps chez lui plusieurs semaines avant de le jeter à l'eau. (W.W.P.)